Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20261002-159_10_2026-DE

COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

2 octobre 2026

Convocation du 25 septembre 2026

Le deux octobre deux-mille-vingt-six à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat se sont réunis à la médiathèque de Plouagat sous la présidence de Mr Olivier Boissière, Maire

- **Etaient Présents** : Olivier BOISSIERE, Patrick SOLO, Rozenn JOUAN, Morgane WYDAUW-MEYNIER, Géraldine LE LAY, Jacques MORO, Yves BRAULT, Ginette LE CREURER, Michel GUYOMARD, Thierry CONNAN, Isabelle LE CHANU, Alain TREPARD VIOLON, Anne BROUDIC, Carol DUJARDIN-BASQUE, Rosa DE FARIA, Gérard PIRIOT, Sophie GUENO, Jérôme PERAIS, Roselyne HERVE, Tiphany PASTOL, Tifenn BESSON, Manon AUBIN, Nicolas JEZEQUEL
- **Absents représentés** : Sophie LE BONHOMME donne procuration à Géraldine LE LAY, Daniel TURBAN donne procuration à Patrick SOLO, Patrick MARTIN donne procuration à Thierry CONNAN, Christophe CLAVIEN donne procuration à Alain TREPARD VIOLON, Jérémy CABOURG donne procuration à Jérôme PERAIS, Julien LE MEHAUTE donne procuration à Manon AUBIN
- **Secrétaire de Séance** : Jacques MORO

## 159. ADMINISTRATION GENERALE : OPAH RU - CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LEFF ARMOR COMMUNAUTE

**(Cf. annexe 4)**

**Présentation :** Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multisites, portée par Leff Armor communauté en partenariat avec huit communes – dont trois labellisées « Petites villes de demain » –, une convention financière vient formaliser les engagements et les modalités de financement pour la période 2026–2030.

Cette convention définit avec précision les règles de participation financière des acteurs impliqués. La répartition des coûts de l'animation et l'ingénierie s'articule autour d'une clé équitable : l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) prend en charge 50 % des dépenses (hors taxes), tandis que le reste à charge est partagé entre Leff Armor communauté et les trois communes « Petites villes de demain ».

En outre, les communes PVD s'acquitteront :

– De 70 % du montant de la part fixe du marché notifié au prestataire (traité à prix global et forfaitaire) restant à charge des collectivités en année N.

Pour l'année 2026, ce titre de recette sera émis à notification du marché au prestataire retenu.

– Du solde en N+1 : 30% du montant de la part fixe du marché notifié au prestataire (traité à prix global et forfaitaire) restant à charge des collectivités et 100% du montant de la part variable du marché notifié au prestataire (traité à prix unitaire) restant à charge des collectivités.

Les aides directes aux propriétaires, définies dans la convention d'OPAH-RU, par Leff Armor communauté et les communes labellisées PVD, seront versées en direct par les collectivités aux bénéficiaires.

Concernant les communes de Bringolo, Goudelin, Lannebert, Le Merzer et Pommerit-Le-Vicomte, qui ont souhaité bénéficier de prestations ponctuelles, ces dernières seront

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20261002-159_10_2026-DE

refacturées par Leff Armor communauté, déductions faites des aides de l'Anah et de la prise en charge de la quote-part de Leff Armor communauté.
Sur le plan juridique, cette convention s'appuie sur un appel d'offres public ayant désigné Urbanis comme prestataire pour la mission de suivi-animation, conformément au Code de la commande publique. Elle intègre également un plan de financement prévisionnel détaillant les engagements de chacun, avec une attention particulière portée aux communes « Petites villes de demain », appelées à verser leur premier acompte dès l'année 2026.
Leff Armor communauté assure la coordination globale du projet, le règlement des dépenses liées au prestataire, ainsi que le pilotage opérationnel via un comité de suivi associant l'ensemble des communes.
De leur côté, les communes s'engagent à verser annuellement leur contribution, à réserver les crédits budgétaires nécessaires jusqu'en 2030, et, pour les trois communes « Petites villes de demain », à ajuster leur participation l'année suivante en fonction des réalisations effectives.

**Décision :** le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser Mr le Maire à signer la convention financière ci-jointe avec Leff Armor communauté.

Le 2 octobre 2026

**Le Secrétaire,**

Jacques MORO

COMMUNE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT
CÔTES D'ARMOR

**Le Maire,**

Olivier BOISSIERE